

**Arrêté n° 2869 CM du 28 décembre 2022 portant nomination de Mme Tevaite Pugin en qualité de chef de service de la direction générale de l'économie numérique par intérim**

(NOR : ADN22000627AC-1)

*Paru in extenso au journal officiel n°107 NS du 29/12/2022 à la page 8725 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 29/12/2022

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 1167 CM du 23 août 2013 modifié relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement de la direction générale de l'économie numérique (DGEN) ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 décembre 2022,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Tevaite Pugin est nommée en qualité de chef de service de la direction générale de l'économie numérique par intérim du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 inclus.

**Art. 2**

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Tevaite Pugin et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 décembre 2022.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le Président absent :

Le vice-président,  
Jean-Christophe BOUISSOU.

Pour le ministre de l'éducation

et de la modernisation de l'administration absent :

Le vice-président,  
Jean-Christophe BOUISSOU.